



ADDITIF N° 012 /A/AONO/C.DIANG/SIGAMP/CIPM/2026 DU 23/03/2026

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005 BIS /AONO/C-DIANG/SIGAMP/CIPM/2026 DU 16 MARS 2026, EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CREATION D'UN CHAMP AGRICOLE COMMUNAL À NGUINDA DANS LA COMMUNE DE DIANG, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.

Le Maire de la Commune de Diang, Autorité Contractante, porte à la connaissance des entreprises et Etablissements ayant soumissionné à l'Avis d'Appel d'Offres N° 005BIS /AONO/C.DG /CIPM/ST/2026 DU 16/03/2026 en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux de création d'un champ agricole communal à Nguinda dans la commune de Diang, Département du Lom Et Djerem, Région de L'Est, que conformément à l'Article 10 du RGAO du présent Appel d'Offres, les modifications sont formulées comme suit :

1.

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
AU LIEU DE**

1- Caution de soumission

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de cent vingt jours (120) jours représentant 2% du cout prévisionnel du projet ; établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

LIRE

2- CAUTION DE SOUMISSION

Les offres devront être accompagnées d'une caution timbrée d'une durée de validité de cent vingt jours (120) jours représentant 1% du cout prévisionnel du projet ; établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances ou tout autres compagnies d'assurances dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

3- B. Critères de qualification des offres techniques :

Au lieu de

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- | | |
|---|---------|
| 1) La capacité financière | Oui/Non |
| 2) Les références de l'Entreprise | Oui/Non |
| 3) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et D'exécution des travaux et la compréhension du projet | |
| Oui/Non | |
| 4) L'expérience du personnel d'encadrement. | Oui/Non |
| 5) Le matériel et les équipements essentiels. | Oui/Non |

Lire :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) Solvabilité financière produit par une banque de 10 millions
Oui/Non
- 2) L'Organigramme de chantier
- 3), les plannings d'approvisionnement
- 4) et D'exécution des travaux
- 5) compréhension du projet
- 6) Liste du matériel de chantier.
- 5) Liste signée sur l'honneur du personnel.

RPAO

Critères de qualification des offres techniques

Au lieu de :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- | | |
|---|---------|
| 1) La capacité financière | Oui/Non |
| 2) Les références de l'Entreprise | Oui/Non |
| 3) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et D'exécution des travaux et la compréhension du projet | Oui/Non |
| 4) L'expérience du personnel d'encadrement. | Oui/Non |
| 5) Le matériel et les équipements essentiels. | Oui/Non |

Lire :

- 1) Solvabilité financière produit par une banque de 10 millions
Oui/Non
- 2) L'Organigramme de chantier
- 3), les plannings d'approvisionnement
- 4) et D'exécution des travaux
- 5) compréhension du projet
- 6) Liste du matériel de chantier.
- 5) Liste signée sur l'honneur du personnel.

Volume 1 : Pièces constituant le dossier administratif

Au lieu de :

La déclaration d'intention de soumissionner datée, signée timbrée au tarif en vigueur ;

- 1.1. L'original de l'acte de cautionnement provisoire (pour chaque lot postulé) de montant tel que précisé dans l'Avis d'Appel d'Offres (Pièce 1 du DAO), et d'un délai de validité de 120 jours à compter de la date initiale de remise des offres ; il doit obligatoirement faire l'objet d'une consignation auprès de la CDEC avec récépissé ;
- 1.2. L'original de l'attestation de conformité fiscale datant de moins de trois mois délivré par les services des impôts ;
- 1.3. L'original de l'attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP).
- 1.4. L'original de l'attestation signée du Directeur de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, ou d'un de ses représentants dûment mandatés, certifiant qu'il a effectivement versé à la caisse les sommes dont il est redevable et précisant l'objet de la soumission et le numéro de l'Appel d'offres ;
- 1.5. L'original de l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire à laquelle sera domicilié le marché en cas d'attribution. Elle devra être délivrée par une Banque agréée par le Ministre en charge des Finances ;
- 1.6. L'original de la quittance de versement à la recette de la Commune de DIANG des frais d'acquisition du Dossier d'Appel d'Offres et l'attestation de retrait de Dossier d'Appel d'Offres.
- 1.7. les pouvoirs conformes au modèle (Pièce 9.10) dans le cas où le soumissionnaire agit comme mandataire d'un groupement d'entreprises ;
- 1.8. l'accord de groupement signé entre les membres du groupement attestant que tous les membres de ce groupement sont responsables solidairement de la soumission et si celle-ci est retenue, de l'exécution du marché (voir modèle 9.11) ;
- 1.9. Le modèle de projet de Marché paraphés à chaque page et signé à la dernière page ;

- 1.10. Le modèle d'élection de domicile paraphé ;
- 1.11. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières paraphé à chaque page et signé à la dernière page ;
- 1.12. L'attestation de catégorisation ;
- 1.13. Déclaration de non faillite.

Lire :

La déclaration d'intention de soumissionner datée, signée timbrée au tarif en vigueur ;

- 1.1. L'original de l'acte de cautionnement provisoire (pour chaque lot postulé) de montant tel que précisé dans l'Avis d'Appel d'Offres (Pièce 1 du DAO), et d'un délai de validité de 120 jours à compter de la date initiale de remise des offres ; il doit obligatoirement faire l'objet d'une consignation auprès de la CDEC avec récépissé ;
- 1.2. L'original de l'attestation de conformité fiscale datant de moins de trois mois délivré par les services des impôts ;
- 1.3. L'original de l'attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP).
- 1.4. L'original de l'attestation signée du Directeur de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, ou d'un de ses représentants dûment mandatés, certifiant qu'il a effectivement versé à la caisse les sommes dont il est redevable et précisant l'objet de la soumission et le numéro de l'Appel d'offres ;
- 1.5. L'original de l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire à laquelle sera domicilié le marché en cas d'attribution. Elle devra être délivrée par une Banque agréée par le Ministre en charge des Finances ;
- 1.6. L'original de la quittance de versement à la recette de la Commune de DIANG des frais d'acquisition du Dossier d'Appel d'Offres et l'attestation de retrait de Dossier d'Appel d'Offres.

2. Volume 2 : Pièces constituant l'offre technique

2.1 Visite des lieux ; le soumissionnaire produira les deux documents ci-après :

- **L'attestation de visite des lieux** suivant le modèle (Pièce 9.4.1) datée, cachetée et signée sur l'honneur par le soumissionnaire (cette Attestation aussi bien que toute l'offre engage le soumissionnaire qui ne pourra se prévaloir de la non connaissance du site pour d'éventuelles réclamations) ;
- **Le rapport de visite de lieux** suivant le modèle (Pièce 9.4.2), paraphé à chaque page et signé à la dernière page par le soumissionnaire. Ce rapport se doit d'être documenté et illustratif.

2.2 La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le Ministère des Marchés Publics ;

2.3 Personnel (Pièce 9.5)

Le Cocontractant devra avoir, ou s'être engagée à embaucher avant le début des travaux et pour la durée du chantier, le personnel technique compétent nécessaire, à savoir :

- **Conducteur des Travaux :**
Ingénieur agronome ayant au moins trois (03) années d'expérience générale en travaux agricoles, et ayant effectué au moins deux (02) projets à ce poste dans le domaine de la mise en place et conduite des pépinières, mise en place et entretien des champs de cacaoyers et de bananier plantain ou des travaux agricoles similaires (joindre curriculum vitae signé par le candidat, une copie certifiée conforme du diplôme signée par une Autorité Administrative, une attestation de présentation de l'original du diplôme signée par une Autorité Administrative, une attestation de disponibilité signée).
- **Chef de chantier :**
Technicien Supérieur d'Agriculture, ayant au moins trois (03) années d'expérience générale en travaux agricoles, et ayant effectué au moins deux (02) projets à ce poste dans le domaine de la mise en place et conduite des pépinières, mise en place et entretien des champs de cacaoyers et de bananier plantain ou des travaux agricoles similaires (joindre curriculum vitae signé par le candidat, une copie certifiée

conforme du diplôme signée par une Autorité Administrative, une attestation de présentation de l'original du diplôme signée par une Autorité Administrative, une attestation de disponibilité signé).

NB : Le personnel proposé ne sera considéré à l'évaluation que si les pièces justificatives exigées, datant de moins de trois mois à la date de lancement de l'Appel d'Offres et se rapportant audit personnel, sont fournies et signées.

2.4 Matériel de chantier

L'entreprise devra justifier de la propriété ou location de l'état du matériel nécessaire à l'exécution des travaux. Les justificatifs du matériel sont les photocopies conformes des cartes grises légalisées par les services compétents du Ministère des Transports ou les photocopies conformes d'attestation de dédouanement pour le matériel roulant, et les photocopies conformes de factures pour les autres matériels. Ces copies conformes des pièces justificatives doivent dater de moins de trois mois à la date de lancement de l'Appel d'Offres.

En cas de location, joindre une copie du contrat de location et les copies conformes des pièces justifiant que la partie qui loue le matériel en est propriétaire à l'exception du MATGENIE. Ces pièces doivent dater de moins de trois mois à la date de lancement de l'Appel d'Offres. La liste du matériel minimum à fournir est la suivante :

- **Matériels minimums à fournir en propre ou location :**
 - Pick-up ou camion benne;
- **Matériels secondaires à fournir en propre ou en location :**
 - Ensemble du petit matériel de chantier

2.5 Références du Cocontractant au cours des trois (03) dernières années (2023-2025) (joindre les première et dernière page des marchés enregistrés et procès-verbaux de réception ou attestation de bonne fin).

Ces références doivent prouver que le soumissionnaire a exécuté au cours des trois dernières années (2023-2025), des marchés de fourniture d'équipements et matériels agricoles et de mise en place des exploitations de cacaoyer associé au bananier plantain, de réhabilitation ou d'aménagement des cacaoyères T.T.C. pour un montant supérieur ou égal à trente millions (30 000 000) de FCFA.

2.6 Organisation et méthodologie

Les offres seront évaluées techniquement en prenant en considération la compréhension par le Cocontractant des opérations projetées et l'organisation de chantier qu'elle proposera pour mener à bien l'exécution des travaux envisagées. Ainsi seront fournis les informations et renseignements ci-après :

- 2.6.1 Le planning des travaux
- 2.6.2 Les approvisionnements ou matériaux de chantier ;
- 2.6.3 Les travaux qu'il envisage de sous-traiter ;
- 2.6.4 Les dispositions envisagées pour l'utilisation de la main d'œuvre locale (technique HIMO) ;
- 2.6.5 Les dispositions relatives au respect des mesures environnementales ;
- 2.6.6 Les dispositions envisagées en cas d'attribution de deux lots, le cas échéant (méthodologie, personnel et matériels supplémentaires à mobiliser) ;

2.7 Capacité financière ou ligne de crédit

Le soumissionnaire joindra une attestation de sa (ses) banque(s) donnant la preuve qu'il peut se procurer ou qu'il a à sa disposition des liquidités, des lignes de crédit et autres moyens financiers suffisants pour faire face aux besoins de financements nécessaires à l'exécution des travaux à hauteur de :

N° Lot	Montant de la capacité financière ou de la ligne de crédit
1	Trente-cinq millions (35 000 000) FCFA

Lire :

1. Solvabilité financière produit par une banque de 10 millions :
l'entreprise produira dans son offre technique, une attestation de solvabilité financière délivrée par une banque agréée d'un montant de dix millions (10 000 000 FCFA).
2. L'Organigramme de chantier ;
3. Un planning d'approvisionnement ;
4. Un Planning d'exécution des travaux ;
5. Une méthodologie d'exécution des tâches ;
6. Une liste du matériel de chantier signée sur l'honneur ;
7. Liste signée sur l'honneur du personnel
8. Une attestation de visite de site ;

- **Grille de notation :**

Au lieu de :

Critères	Appréciation		Observations
	Oui	Non	
1- Critères d'élimination			
Absence de la caution de soumission			
Pièce falsifiée ou scannée			
Absence ou non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire			
Absence ou non-conformité de l'attestation de catégorisation			
Absence du récépissé émis par la Caisse de Dépôt et Consignation (CDEC)			
Fausse déclaration ou pièce falsifiée			
N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification			
Offre technique incomplète			
Absence de plus de 30% des sous-détails des prix unitaires quantifiés			
Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif			
Total d'appréciations			
2- Critères de qualification des offres techniques			
La capacité financière			
Les références de l'Entreprise			
L'organisation, les plannings d'approvisionnement et D'exécution des travaux et la compréhension du projet			
L'expérience du personnel d'encadrement			
Le matériel et les équipements essentiels			
Total d'appréciations			
Pourcentage (%)			

Lire :

Critères		Appréciation		Observations
		Oui	Non	
N°	1- Critères de qualification des offres techniques			
1.	Solvabilité financière produit par une banque de 10 millions : l'entreprise produira dans son offre technique, une attestation de solvabilité financière délivrée par une banque agréée d'un montant de dix millions (10 000 000 FCFA).			
2.	L'Organigramme de chantier ;			
3.	Un planning d'approvisionnement ;			
4.	Un Planning d'exécution des travaux ;			
5.	Une méthodologie d'exécution des tâches ;			
6.	Une liste du matériel de chantier signée sur l'honneur ;			
7.	Liste signée sur l'honneur du personnel			
8.	Une attestation de visite de site			
	Total d'appréciations			
	Pourcentage (%)			

Volume 3 : Pièces constituant l'offre financière

Sous-détail des prix unitaires :

Au lieu de :

- Modèle

SOUS - DETAIL DES PRIX					
DESIGNATIONS :					
N° prix	Rendement journalier		Quantité totale	Unité	Durée activité
Main d'œuvre	CATEGORIE	Nbre	Salaire journalier	jours facturés	Montant
	TOTAL A				
Matériel et Engins	TYPE	Nbre	Taux journalier	Jours facturés	Montant

Matériaux et Divers	TOTAL B				
	TYPE	Unité	Prix unitaire	Quantité	Montant
	TOTAL C				
D	TOTAL COUT DIRECTS			A+B+C	
E	Frais généraux de chantier		X,0%	=Dx%	
F	Frais généraux de siège		X,0%	=Dx%	
G	COUT DE REVIENT			=D+E+F	
H	Risques + Bénéfices		X,0%	=Gx%	
P	PRIX DE VENTE TOTAL HORS TAXE			=G+H	
V	PRIX DE VE NTE UNITAIRE HORS TAXE			=P/Qté	

Lire :

N°	Designations	Coût d'achat A	Transport B	Coût commande C=A+B	Frais de livraison D	Coût de revient E=C+D	Bénéfice (... %) F= E x ... %	Frais d'Enregistrement G=2,36% x E	Prix unitaire HTVA H = E+F+G
	Equipement								

Le reste sans changement.

COPIE :

- ARMP/ARE ;
- DDMINMAP/L-D ;
- CIPM/DIANG
- SOUMISSIONNAIRES
- AFFICHAGE ;
- CHRONO/ARCHIVES

Fait à Diang , le **23 MARS 2026**

Le Maire de la Commune de Diang ,

